

**Conseil économique et social**Distr. générale
23 avril 2026Français
Original : anglais
Anglais et français uniquement**Commission économique pour l'Afrique**
Comité de la gouvernance économique
Troisième réunion

Addis Abeba (hybride), 29 et 30 juin 2026

**Politiques macroéconomiques au service de la
transformation structurelle et de la croissance
durable en Afrique****Note conceptuelle****I. Introduction et contexte**

1. Les perspectives mondiales en 2025 ont été marquées par les tensions géopolitiques et la dynamique commerciale, ainsi que par l'incertitude politique résultant principalement des droits de douane imposés par les États-Unis d'Amérique. L'activité économique mondiale a été modérée, la croissance économique mondiale ayant légèrement reculé, ramenée de 2,9 % en 2024 à 2,8 % en 2025. L'Afrique a fait preuve de résilience, comme en témoigne la hausse de la croissance économique, qui est passée de 2,8 % en 2024 à 4,0 % en 2025. Le continent a maintenu un taux de croissance moyen de 3,2 % pour la période 2021-2025, supérieur à la moyenne mondiale de 2,8 % pendant la même période. La croissance en Afrique est étayée par une meilleure stabilité macroéconomique, en particulier dans les grandes économies, ainsi que par une augmentation des investissements publics et des dépenses de consommation. Toutefois, des défis externes persistent, notamment les tensions géopolitiques et les perturbations internes à la suite des élections dans certains pays¹.

2. La production du continent est dominée par le secteur des services, qui représentait 48,8 % de la production en 2024, suivi par l'industrie (26,2 %), dont l'industrie manufacturière avec 11,3 %, et l'agriculture (17,9 %). Le secteur des services comprend, entre autres, le commerce de gros et de détail, les transports, le stockage, l'intermédiation financière, l'immobilier, l'éducation et les services de santé².

3. Bien qu'une croissance économique soutenue ait été enregistrée dans toute l'Afrique depuis 2000, celle-ci a été principalement tirée par l'extraction et l'exploitation des ressources naturelles, ainsi que par l'accumulation des facteurs de production – expansion de la main-d'œuvre soutenue par la croissance démographique et l'intensification du capital dans les

¹ Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2026 : La croissance par l'innovation : Exploiter les données et les technologies de pointe au service de la transformation économique de l'Afrique* (Addis-Abeba, 2026).

² Ibid.



infrastructures, les industries extractives et la construction – plutôt que par des gains d’efficacité. On a observé qu’entre 2000 et 2023, la contribution de la productivité totale des facteurs a été négative, ce qui indique de faibles améliorations dans l’utilisation efficace de la main-d’œuvre et du capital³.

4. Si l’extraction et l’utilisation des ressources naturelles ainsi que l’accumulation des facteurs ont permis des périodes de croissance relativement forte, cela ne s’est pas traduit par des améliorations durables de la productivité. Ce schéma a rendu les économies très vulnérables aux chocs externes, tels que la volatilité des prix des matières premières, les perturbations liées au climat et les ralentissements financiers mondiaux. Une croissance qui repose largement sur l’accumulation des facteurs de production, plutôt que sur des gains de productivité, ne peut garantir la transformation structurelle à long terme dont les pays africains ont un besoin urgent. Face à une population en forte croissance, à une urbanisation galopante et à des pressions budgétaires et climatiques croissantes, le continent doit trouver de nouveaux moteurs de croissance.

5. L’Afrique a besoin de politiques macroéconomiques propres à favoriser une transformation économique et sociale en profondeur et à entraîner une diversification économique et une modernisation technologique, la création d’emplois décents et productifs, ainsi qu’un bien-être équitable. Ces politiques devront encourager le transfert de la main-d’œuvre et d’autres ressources des secteurs à faible productivité vers les secteurs industriels, manufacturiers et de services à forte productivité, afin de stimuler une croissance durable et inclusive.

6. Pour libérer ce potentiel, il convient de renforcer les fondements des économies africaines. L’amélioration des compétences, le renforcement des capacités industrielles, la mise en place d’infrastructures de meilleure qualité et de cadres de gouvernance plus solides créeront les conditions propices à l’épanouissement de l’innovation. Si ces éléments sont mis en place, l’Afrique pourra passer de cycles de croissance à court terme alimentés par des booms des ressources à une trajectoire de croissance soutenue de la productivité, favorable à un développement inclusif et à long terme.

7. Pour parvenir à un tel développement à long terme, l’Afrique doit combler son déficit institutionnel et s’efforcer d’opérer une transformation institutionnelle plus profonde. Les gouvernements doivent veiller à ce que les institutions soient adaptées à l’environnement local et soutenues par les acteurs locaux. S’agissant de la viabilité de la dette, ils doivent adopter une approche de gouvernance axée sur le renforcement de la croissance, en mettant davantage l’accent sur les questions structurelles et le développement économique. La dette devrait être évaluée en fonction de sa capacité à favoriser la transformation structurelle, à développer les capacités productives et à renforcer la résilience institutionnelle, plutôt qu’en fonction de sa conformité à des normes budgétaires définies de l’extérieur.

II. Comité de la gouvernance économique

A. Historique

8. Le Comité de la gouvernance économique a été créé en application de la résolution 966 (LII) adoptée par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique lors de la cinquante-deuxième session de la Commission économique pour l’Afrique (CEA), qui s’est tenue en mars 2019. Il s’agit de l’un des cinq organes

³ Ibid.

subsidiaries sectoriels créés pour garantir une mise en œuvre efficace des politiques et une plus grande participation des hauts fonctionnaires gouvernementaux aux travaux de la CEA⁴.

9. Le Comité constitue une instance consultative réunissant des experts et des décideurs, chargée de coordonner les travaux du sous-programme de la CEA sur les politiques macroéconomiques, le financement et la gouvernance. Sa mission principale est d'assurer la cohérence et l'efficacité des résultats du soutien apporté aux membres de la CEA et aux parties prenantes pour la mise en place et le renforcement des institutions et des politiques de gouvernance économique. Il favorise l'apprentissage entre pairs afin d'accélérer un développement durable et inclusif en fournissant des conseils fondés sur des données factuelles sur des questions telles que la bonne gestion macroéconomique, les stratégies de développement inclusif et la lutte contre les flux financiers illicites. Il soutient également les processus de gouvernance régionaux et mondiaux, notamment le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, et œuvre pour assurer une représentation africaine efficace dans les forums internationaux.

10. La première réunion du Comité s'est tenue en ligne le 27 avril 2022 ; au cours de celle-ci, le Comité a constitué son Bureau, et a examiné et approuvé le programme de travail 2022-2023 du sous-programme « Politiques macroéconomiques et gouvernance » de la CEA. À sa deuxième réunion, tenue à Addis-Abeba les 16 et 17 novembre 2024, le Comité s'est attaché à définir les priorités de l'Afrique pour la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Il a formulé des recommandations clés sur des questions telles que la mobilisation des ressources nationales, la lutte contre les flux financiers illicites, les mécanismes innovants d'allègement de la dette et les réformes à apporter à l'architecture financière mondiale.

11. À la deuxième réunion, des représentants des pays suivants ont été élus au Bureau : Djibouti, Égypte, Guinée équatoriale, Sierra Leone et Zambie. Chacun de ces cinq pays représente sa sous-région respective. Le sous-programme de la CEA couvrant les politiques macroéconomiques, le financement et la gouvernance a assumé à la fois le rôle d'organisateur et celui de secrétariat du Comité. Le Comité a également examiné et approuvé le programme de travail du sous-programme pour l'exercice biennal 2024-2026.

12. Le mandat de deux ans du Bureau constitué en 2024 prendra fin en 2026. Le Comité élira donc un nouveau Bureau à sa troisième réunion pour la période 2026-2028, pour examiner et approuver le programme de travail du sous-programme sur les politiques macroéconomiques, le financement et la gouvernance. La troisième réunion du Comité se tiendra à Addis-Abeba les 29 et 30 juin 2026, dans un format hybride, permettant une participation en présentiel et en ligne.

B. Questions à examiner

13. À sa troisième réunion, faisant fond sur les résultats de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et sur les recommandations issues de sa deuxième réunion, le Comité se penchera sur le thème crucial des politiques macroéconomiques au service de la transformation structurelle et de la croissance durable en Afrique. Les participants examineront en détail la conception et la mise en œuvre de politiques susceptibles de remodeler de manière proactive les économies africaines. Une priorité

⁴ Les autres organes subsidiaires sont le Comité des statistiques et des données, le Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie, le Comité des changements climatiques, de l'économie bleue, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles et le Comité du développement social, de la lutte contre la pauvreté et du genre.

transversale consistera à renforcer les institutions de gouvernance économique afin de créer un environnement propice à la transformation. Parmi les questions spécifiques qui seront à l'examen, on peut citer :

- a) Le renforcement de la gouvernance économique et de l'architecture institutionnelle en vue de la transformation ;
- b) La question de la gestion et de la viabilité de la dette, sur la base des résultats de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement ;
- c) La réforme du système de notation de la dette souveraine afin de libérer le potentiel du continent ;
- d) L'affermissement des marchés de capitaux nationaux pour un financement durable ;
- e) L'élaboration de politiques budgétaires et monétaires favorisant la diversification, la croissance inclusive et la résilience ;
- f) L'adoption d'outils de planification numériques pour garantir une approche intégrée du développement.

14. Le Comité couvrira également les mandats habituels de l'organe intergouvernemental en abordant les points suivants :

- a) L'examen des activités passées et des programmes futurs du sous-programme sur les politiques macroéconomiques, le financement et la gouvernance ;
- b) La fourniture de conseils et d'avis d'expert sur les priorités et les activités du sous-programme ;
- c) La formulation de recommandations visant à renforcer les programmes de la CEA afin de mieux servir ses membres et les communautés économiques régionales ;
- d) La fourniture d'orientations générales pour assurer la pertinence des activités de la CEA dans les domaines susmentionnés afin de répondre aux besoins de développement de l'Afrique et de répondre à ses problèmes critiques de développement ;
- e) La fourniture de conseils concernant les priorités liées à la mise en œuvre et à l'examen des programmes d'action régionaux et internationaux en rapport avec le travail de la CEA ;
- f) La fourniture d'orientations concernant le partenariat entre la CEA et les entités du système des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires de développement ;
- g) L'élection du nouveau Bureau et la coordination avec le secrétariat du Comité s'agissant des activités de ce dernier.

C. Structure du Comité

15. Les fonctions de gestion du Comité sont assurées par le Bureau et le secrétariat. Le Bureau est composé de représentants des membres de la CEA, tandis que le sous-programme « Politiques macroéconomiques, financement et gouvernance » assure le secrétariat du Comité. Les rôles précis du Bureau sont les suivants :

- a) Le/La Président(e) du Bureau représente le Comité à la réunion annuelle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ;

b) Chaque membre du Bureau assiste aux réunions statutaires dans sa sous-région pour veiller à ce que les questions relatives à la gouvernance économique soient traitées efficacement à ce niveau.

D. Élection du Bureau

16. Le Bureau est un groupe nouvellement élu à chaque réunion du Comité ; il se compose d'un président, de deux vice-présidents et de deux rapporteurs. Pour l'élection des membres du Bureau, il est dûment tenu compte de la nécessité d'une représentation équitable de chaque sous-région de la CEA et d'une représentation équilibrée appropriée des langues et des genres. On trouvera en annexe une liste des pays de chaque sous-région.

17. Les élections du Bureau ont lieu tous les deux ans, et une élection du Bureau aura ainsi lieu durant la troisième réunion. Les membres du Comité et du sous-programme « Politiques macroéconomiques, financement et gouvernance » de la CEA, qui assure le secrétariat du Comité, se consultent sur l'élection du Bureau et les candidatures sont présentées par les membres du Comité. Le Bureau sortant est composé de l'Égypte en tant que président, de Djibouti et de la Zambie en tant que vice-présidents, et de la Guinée équatoriale et de la Sierra Leone en tant que rapporteurs.

E. Résultats attendus de la troisième réunion du Comité

18. Sur la base du document de travail et des questions à l'examen, la troisième réunion du Comité devrait aboutir aux résultats suivants :

a) Des recommandations consolidées : un ensemble de recommandations concrètes et fondées sur des données factuelles concernant une approche unifiée de la gouvernance macroéconomique et économique visant à favoriser la transformation structurelle et la croissance durable en Afrique ;

b) Un rapport d'étape sur la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement : un rapport faisant le point sur les progrès réalisés en Afrique dans la mise en œuvre des conclusions de la Conférence relatives à la politique macroéconomique et à la transformation structurelle, identifiant les défis majeurs et les enseignements tirés ;

c) Des orientations à l'intention de la CEA : des orientations stratégiques des membres de la CEA concernant la direction et les priorités du programme de travail du sous-programme sur les politiques macroéconomiques, le financement et la gouvernance pour les années à venir ;

d) L'élection d'un nouveau Bureau : l'élection d'un nouveau Bureau chargé de diriger les travaux du Comité pour la période 2026-2028, en veillant à une représentation régionale équitable et à l'équilibre entre les sexes.

F. Participation

19. En principe, tous les membres de la CEA participent aux réunions du Comité par l'intermédiaire du ou des coordonnateurs désigné(s) issu(s) de leur ministère des finances ou d'une autre entité compétente. De façon générale, les personnes suivantes y participent :

a) Des experts représentant les membres de la CEA provenant des ministères chargés des finances ou de la planification économique, des banques centrales, des autorités fiscales, des services de renseignements financiers, des organismes nationaux de statistique et d'autres ministères et départements compétents que les membres peuvent juger appropriés ;

b) Des représentants du sous-programme « Politiques macroéconomiques, financement et gouvernance » de la CEA qui est l'organisateur de la réunion et assure dans le même temps le secrétariat du Comité ;

c) Des représentants de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales africaines, présents en qualité d'observateurs ;

d) Des représentants du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et de la société civile, présents en qualité d'observateurs.

G. Personne à contacter

20. Il est possible d'obtenir des informations plus détaillées sur le Comité en s'adressant à :

Gamal Ibrahim

Chef de la Section de l'analyse macroéconomique, des institutions et de la gouvernance économique

Division de la macroéconomie, du financement, de la gouvernance et de la planification

Commission économique pour l'Afrique

Courriel : gamal.ibrahim@un.org

Annexe

Liste des pays de chaque sous-région de la Commission économique pour l'Afrique

<i>Afrique centrale</i>	<i>Afrique de l'Est</i>	<i>Afrique du Nord</i>	<i>Afrique australe</i>	<i>Afrique de l'Ouest</i>
Cameroun	Burundi	Algérie	Afrique du Sud	Bénin
Congo	Comores	Égypte	Angola	Burkina Faso
Gabon	Djibouti	Libye	Botswana	Cabo Verde
Guinée équatoriale	Éthiopie	Maroc	Eswatini	Côte d'Ivoire
République centrafricaine	Érythrée	Mauritanie	Lesotho	Gambie
Sao Tomé-et-Principe	Kenya	Soudan	Malawi	Ghana
Tchad	Madagascar	Tunisie	Maurice	Guinée
	Ouganda		Mozambique	Guinée-Bissau
	République démocratique du Congo		Namibie	Libéria
	République-Unie de Tanzanie		Zambie	Mali
	Rwanda		Zimbabwe	Niger
	Seychelles			Nigéria
	Somalie			Sénégal
	Soudan du Sud			Sierra Leone
				Togo